



Le 18 juin 2009

Suivi de la rencontre d'information du 9 juin 2009

Le 9 juin dernier avait lieu la séance d'information publique organisée par le BAPE, dans le cadre du projet Des Moulins. Lors de cette rencontre, les gens présents ont pu poser leurs questions. Deux de ces questions nécessitaient davantage de précision et nous présentons ici les réponses complètes à ces questions.

Question 1 : Quelle est la somme qui doit être mise en réserve pour le démantèlement du parc dans 20 ans?

- Tout d'abord, le contrat liant Hydro-Québec avec le Fournisseur (projet Des Moulins) est très clair : *« Le Fournisseur s'engage à démanteler le parc éolien à l'échéance du contrat, à moins d'une entente à l'effet contraire avec le Distributeur, laquelle entente devra assurer sans réserve le démantèlement des installations du parc éolien dès la fin de leur exploitation commerciale. »*
- Quant à la garantie de démantèlement : *« [...] le Fournisseur doit déposer, au dixième anniversaire de la date du début des livraisons, des garanties de démantèlement auprès du Distributeur pour un montant égal à l'estimation du coût net de démantèlement. Dans l'année précédant l'échéance de dépôt desdites garanties le Distributeur mandatera une firme d'expert indépendant pour évaluer le coût net de démantèlement [...] »*
- Ainsi les montants définitifs ne sont pas encore connus en date d'aujourd'hui ; par contre nous estimons à 9,5 M\$ le coût du démantèlement du parc Des Moulins. La valeur des matériaux récupérables est d'environ 3,9M\$. On estime donc à 5,6 M\$ le coût total qui pourrait être mis en réserve, sujet à une évaluation définitive à la dixième année d'exploitation.

Question 2 : Quel est le niveau des émissions de CO₂ qui sera évité dans le cadre du projet ?

On doit comparer une source d'énergie avec une autre en se basant sur l'énergie produite annuellement. Dans le cadre du projet Des Moulins, la production annuelle d'électricité anticipée est de 471 GWh. (78 éoliennes de 2MW chacune, à 34,5% d'utilisation)

471 GWh d'électricité produite avec les éoliennes ne génèrent donc aucune émission de CO₂. Par comparaison, 471 GWh produits à partir du gaz naturel vont générer 96575 tonnes de CO₂ annuellement (source : Gouvernement du Canada 1 GWh / 204 tonnes de CO₂).

Par comparaison, une voiture émet environ 3,6 tonnes de GES annuellement.

3Ci inc.